

COMMUNE DE MIEGE

VOTATIONS FEDERALES DU 5 JUIN 2016

L'Assemblée primaire de la Commune de Miège est convoquée le 5 juin 2016 afin de se prononcer sur :

En matière fédérale :

- L'initiative populaire « **En faveur du service public** » ;
- L'initiative populaire « **Pour un revenu de base inconditionnel** » ;
- L'initiative populaire « **Pour un financement équitable des transports** » ;
- La modification du 12 décembre 2014 de la **loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)** ;
- La modification du 25 septembre 2015 de la **loi sur l'asile**.

Sont considérés comme citoyens bénéficiant du droit de vote : tous les Suisses et Suissesses âgés de 18 ans révolus, qui ne sont pas privés des droits politiques par la législation de la Confédération et du Canton.

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance utilise le matériel reçu à son domicile en suivant les instructions inscrites sur l'enveloppe de transmission. **Nous vous rappelons que les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres devant le bâtiment administratif seront considérées comme nulles.**

Dépôt de l'enveloppe de transmission à la Commune : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le jour du scrutin.

Vote à l'urne : **n'oubliez pas de vous munir de la FEUILLE DE REEXPEDITION SIGNEE qui tient lieu de carte civique, vous la trouverez dans l'enveloppe de transmission reçue à votre domicile.**

Ouverture du bureau de vote : **Bureau communal**

Samedi	04.06.2016	18h00-19h00
Dimanche	05.06.2016	10h30-11h30

L'Administration communale :

Miège, le 9 mai 2016